

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 novembre 2019 à 20h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard DUSSART, Maire.

Président : M. DUSSART.

Présents : Mmes LEFEBVRE, ISEBE, HENNON, Mrs JEUNIAUX, CANDELIER, CAPRON, GAUDIERE, GUY, PROCHWICZ, RICHARD.

Absents : M POURNY, Mme COURTEAUX.

Secrétaire de séance : Mme LEFEBVRE

Date de la convocation : 28 octobre 2019

Date d'affichage : 15 novembre 2019

Monsieur le maire informe que la décision modificative concernant la balayeuse n'est pas nécessaire, mais que par contre il y a lieu de prendre une décision modificative pour les charges salariales. Aussi, il propose de passer cette DM au point un de l'ordre du jour.

La demande est acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal

Ordre du Jour :

I) Approbation du compte rendu du 09 septembre 2019

Sans aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II) Délibérations :

Budget 2019 : DM 5 (charges salariales)

Il y a lieu de constater l'aide du SIVOM à l'embauche de Madame EVRARD pour un montant de 3 500€ au compte 71846 d'une part et d'augmenter le montant des charges de personnel titulaire pour 3 500€ d'autre part.

Monsieur le Maire propose de prendre la décision modificative suivante en fonctionnement :

Budget principal 2019

Section de fonctionnement

- Montant total de 3500€ affecté en fonctionnement au :
Article 70846 (aide au SIVOM à l'embauche) pour 3500€
- Montant affecté au :
Article 6411 (personnel titulaire) pour 3500€

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valident les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

Budget 2019 : DM 6 état liquidatif de travaux en régie pour l'abri de la désherbeuse.

Monsieur le Maire explique que la trésorerie demande que l'ensemble des factures concernant l'installation de l'abri de la désherbeuse soient regroupées en investissement. Il convient alors de prendre la décision modificative suivante :

Abri : montant arrêté à la somme de 4 402.83€

Enregistrement :

Section de fonctionnement :

- Montant total de 4 402.83€ prélevé au compte 722 (travaux en régie)
- Affecté au Chapitre 042
- Affecté au Chapitre 040
- Affecté à la section d'investissement au compte 2135 (installations générales, agencement et aménagements des constructions)

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valident les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

Budget 2019 : DM 7 état liquidatif de travaux en régie pour la plateforme.

Il convient d'effectuer la même opération pour les travaux de la plateforme destinée à accueillir la benne à déchets verts .

Montant arrêté à la somme de 4 821.00€

Enregistrement :

Section de fonctionnement :

- Montant total de 4 821.00€ prélevé au compte 722 (travaux en régie)
- Affecté au Chapitre 042
- Affecté au Chapitre 040
- Affecté à la section d'investissement au compte 2128 (autres agencement et aménagements de terrain)

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valident les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

Tarifs salle communale à partir du 1^{er} janvier 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, par 9 voix pour et 2 voix contre, le maintien pour 2020 des tarifs actuels, à savoir :

Location Salle Communale	Habitants Vers sur Selle	Habitants Métropole	Habitants hors Métropole	Location 25 et 31 Décembre	Vin honneur semaine Vers	Vin honneur semaine Autres	Réunion travail Salle libre 17h	Associations Gratuit les 2 Premières fois
Petite salle	190	260	300		80	120	180	85
Les 2 salles	290	390	440	590	160	220	180	105

Ces tarifs comprennent la consommation eau et le forfait téléphone d'urgence.

Ces tarifs ne comprennent pas l'énergie et le chauffage (EDF et GAZ) qui seront calculés en supplément.

Un relevé des compteurs sera effectué avant et après la location.

La location du 25 et du 31 décembre est réservée pour une fête exclusivement familiale ou associative et interdite aux organismes professionnels.

Acquisition d'un terrain situé rue de Conty

Monsieur le Maire expose que M PERRET, est vendeur d'une parcelle située 61 rue de Conty à VERS-SUR-SELLE au prix de 58 500€. Il propose d'acquérir cette parcelle classée en emplacement réservé en vue d'y faire un parking qui permettra d'ouvrir des places de stationnement supplémentaires dans la rue de Conty.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'acquérir cette parcelle au tarif demandé.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents afférents à ce dossier

III Informations VERS-SUR-SELLE

Monsieur le Maire présente deux déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de remerciements du département de l'Aude pour l'aide financière apportée par la commune lors des inondations de l'automne dernier.

A l'heure actuelle, deux riverains de la rue Saint Rémi, sur les cinq concernés, ont répondu favorablement à la proposition de la commune de leur céder la portion du chemin située entre leur terrain et la plaine de jeux.

Le Conseil d'école s'est réuni le mardi 5 novembre. Les effectifs restent inchangés par rapport à la dernière année scolaire : 104 élèves

Le moteur du bruleur de la chaudière de l'école est tombé en panne pendant les vacances scolaires. Il a été changé. De même le problème d'infiltration d'eau qui se produisait lors de fortes pluies a été solutionné.

Le spectacle de Noël de l'école aura lieu le mardi 17 décembre à Bacouel.

Les parents et les enseignants demandent que des tables de pique-nique soient réinstallées à l'école. L'ensemble du Conseil municipal n'y est pas opposé à la condition que les parents d'élèves acceptent de se charger de leur entretien.

IV) Tour de table ; informations VERS-SUR-SELLE et AMIENS METROPOLE.

Monsieur CANDELIER :

Le centre de loisirs des vacances d'octobre a remporté un vif succès puisque 47 enfants y étaient inscrits. Deux sorties étaient organisées : l'une au golf de Salouël et l'autre à la Cité des Sciences en rattrapage de la sortie prévue au mois de juillet et annulée pour cause de canicule.

Val de Selle Music : Une réunion a eu lieu le 4 novembre. 77 élèves y sont inscrits (dont 9 de Vers-sur-Selle) contre 67 l'an dernier

Commission culture d'Amiens Métropole ; il y a actuellement 46 boîtes à lire sur l'agglomération, 5 autres seront installées en 2019.

Le Musée de Picardie devrait ouvrir ses portes en mars 2020, une ouverture exceptionnelle d'une journée est prévue en décembre.

Monsieur JEUNIAUX :

Repas du CCAS : 61 repas ont été servis dont 16 invités. Le constat est fait que de plus en plus de personnes en âge d'y assister, ne se sentent pas concernées par ce type d'animation.

16 novembre, collecte de la banque alimentaire. Le rendez-vous est fixé à 9 heures en mairie.

Monsieur PROCHWICZ :

- Des sacs seront distribués pour la banque alimentaire ainsi que les flyers pour le Téléthon. Est allé à l'antenne chercher le pack communication. Pascal GRANDSERRE assurera l'animation du repas couscous. Il sera possible de réserver son repas sur internet.
- L'APEVB organise une soirée Beaujolais le 22 novembre.
- Augmentation de 20% du nombre de visites sur le site internet
- Le prochain journal de la commune devrait sortir début décembre.
- 43 logements de la commune restent à raccorder à la fibre.
- Une antenne relais Free est en cours d'installation à côté du château d'eau.

Madame ISEBE :

- Le repas du CCAS s'est très bien déroulé. La prestation a été assurée par l'Auberge de la Forge et l'animation par Pascal GRANDSERRE
- Le mardi 3 décembre, une soirée lecture en partenariat avec Cabaret Grabuge, sera organisée à la bibliothèque.

Monsieur CAPRON :

- Réunion du SISA le 23 octobre, la Présidente, Mme Choquet a présenté les résultats de l'enquête de satisfaction réalisée auprès des usagers. Laure Martins est la nouvelle coordinatrice du SSAD et Elodie Villiers la nouvelle cadre de santé.
Achat des nouveaux locaux à Boves : achat et travaux de remise en état pour 350 000€ avec un emprunt de 100 000€. Le reste sera financé par des subventions
- Est interpellé par le coût exorbitant du rond-point du carrefour des routes de Dury- Saleux et route de Beauvais.
- S'interroge sur le devenir de la fête du village, face à la faible fréquentation des habitants de Vers.

Questions diverses :

- Le 19 septembre a eu lieu l'opération nettoignons la nature. M CANDELIER déplore le peu de participants (cinq personnes dont deux venant de l'Oise). Merci à ces personnes.
- L'Association des marcheurs remercie la commune pour l'accueil qui leur a été réservé le jour de la fête du village.
- L'accueil du mercredi compte une quinzaine d'enfants inscrits. Les inscriptions pour la période allant du 8 janvier 2020 au 8 avril devront être retournées pour le 17 décembre. Le tarif reste celui voté lors du Conseil du 30 avril 2019 à savoir 10€ par mercredi et 4.40€ par repas.
- La bourse aux jouets a bien fonctionné cette année.
- L'arbre de Noël offert par l'ESV, le Comité d'Animation et la Municipalité aura lieu le mercredi 18 décembre à 15 heures à la salle communale avec un spectacle de clowns : les Marthinos.
- L'APEVB organise une tombola
- Une quinzaine d'enfants fréquente l'accueil du mercredi

Sans autre question des membres du Conseil municipal, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.

Le Maire
E.DUSSART

